

Alors que les opposants aux Portes du Tarn avaient déposé le 24 janvier dernier une requête en référé suspension contre l'arrêté préfectoral autorisant l'engagement des travaux sur le parc d'activités des Portes du Tarn, le Tribunal Administratif de Toulouse vient de rendre son ordonnance prononçant l'interruption des interventions en cours et ce, jusqu'au jugement sur le fond du dossier. La S.P.L.A informe se pourvoir en cassation contre cette décision.

Dans l'attente des prochaines échéances, la S.P.L.A. poursuit ses missions de commercialisation et de suivi environnemental. Comme rappelé le 10 février dernier dans une lettre ouverte des partenaires institutionnels de la S.P.L.A. : "les ambitions environnementales et économiques des Portes du Tarn en font une opération exemplaire", avec "l'opportunité de créer 2 200 emplois de proximité."

S'agissant de la décision du tribunal administratif de suspendre les travaux dans le cadre de ce référé suspension, il s'agit d'une jurisprudence quasi-constante qui consiste à geler les travaux dans l'attente d'une décision sur le fond de l'affaire.

« *Sa motivation est double dans sa prise de décision. Il retient à la fois l'urgence mais également l'insuffisance de motivation sur la forme de l'arrêté préfectoral, alors que la S.P.L.A. a scrupuleusement respecté les engagements pris.* », précise **Valérie Laumond**

La S.P.L.A. informe se pourvoir en cassation contre la décision du juge administratif, réaffirmant le fait que Les Portes du Tarn constituent un projet de territoire, conciliant économie et environnement : les précédents travaux engagés sur le barreau routier ont permis de supprimer 500 camions/jour du centre-ville de Saint-Sulpice ; par ailleurs Vinalie ainsi que l'aire de service représentent déjà environ 140 emplois sur le site. Une dynamique qui doit se poursuivre selon la S.P.L.A.

Prochaines échéances pour l'opération...

« *Une opération telle que celle des Portes du Tarn s'envisage sur un temps long. Nous sommes confiants sur le jugement au fond du dossier en cours et dans l'attente, nous poursuivons notre mission. Identification de nouveaux prospects et réalisation d'un projet de parc d'activités "nouvelle génération", conciliant ambitions environnementales et économiques : telles sont nos ambitions.* », rappelle **Valérie Laumond**.

A l'issue de cette ordonnance, la S.P.L.A. regrette que ce projet de long terme, porteurs d'activités économiques, de créations de richesse pour ce territoire tarnais et donc créateur d'emplois soit freiné. Ce alors que toutes les normes environnementales fixées par l'Etat ont été respectées voire dépassées. Pour la S.P.L.A., cela entretient un climat qui n'est pas favorable à des implantations d'entreprises.